

Section Annulation du transport pour cause d'intempéries	Page 1 de 2
Type Généralités	Approuvé le 1 ^{er} février 2010 Révisé le 14 novembre 2014 Révisé le 18 février 2015

Énoncé	<p>Il appartient à la direction du CTSO ou à la personne désignée de décider d'annuler le transport scolaire, en collaboration avec les autres consortiums.</p> <p>Lorsque le transport est annulé, les écoles restent ouvertes. Si un itinéraire d'autobus ou le transport sont annulés le matin, cette décision reste en vigueur aussi pour l'après-midi.</p> <p>La décision de fermer les écoles revient à chacun des conseils scolaires.</p>
Procédures	<p>La décision d'annuler le transport en raison du mauvais temps est prise suite à des discussions avec certains transporteurs scolaires, d'après les renseignements obtenus par "Weather Network" et des discussions avec les autres consortiums de transport sur le territoire du CTSO.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le territoire du CTSO est divisé en quatre régions aux fins d'application de la présente procédure en cas de mauvais temps : <ul style="list-style-type: none"> - Ottawa; - Pembroke - Leeds, Lanark & Grenville - Kingston et Trenton. 2. Le CTSO informe chaque famille, par l'entremise des écoles, des procédures à respecter, des médias à écouter et des sites web à visiter en cas de mauvais temps.
Procédures avant le début de la journée scolaire	<ol style="list-style-type: none"> 3. Dans la mesure du possible, avant 5h30, le CTSO doit : <ol style="list-style-type: none"> a) aviser les stations de radio des régions touchées; b) indiquer les annulations de transport sur le site Internet www.transportscolaire.ca . c) placer le message sur la ligne téléphonique dédiée aux parents

Section Annulation du transport pour cause d'intempéries	Page 2 de 2
Type Généralités	Approuvé le 1 ^{er} février 2010 Révisé le 14 novembre 2014 Révisé le 18 février 2015

<p>Procédures pendant la journée scolaire</p>	<p>Lorsque le temps se détériore pendant la journée, alors que les élèves sont à l'école, le transport maintient son horaire régulier. La décision de retourner les élèves plus tôt à la maison ou celle d'annuler le transport scolaire pour la fin de la journée peut être prise par le CTSO.</p> <p>Dès que possible, le CTSO communiquera le statut du transport scolaire et des régions touchées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Aux représentants de chaque transporteur. 2. Aux stations de radio en indiquant les raisons de la décision prise pour toutes les écoles touchées. 3. Sur le site Internet www.transportscolaire.ca . <p>La décision d'annuler le transport de l'après-midi ou de retourner les élèves à la maison n'est prise qu'en dernier recours. Dans cette éventualité, la direction de l'école doit aviser les parents, tuteurs ou tutrices :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Que les élèves quittent l'école plus tôt et qu'il leur incombe de s'assurer de les accueillir lors du débarquement. 2. Que le transport scolaire de fin de journée est annulé et qu'il leur incombe d'assurer le transport des élèves pour le retour.
<p>Numéros d'urgence</p>	<ol style="list-style-type: none"> 3. Au début de chaque année scolaire, une liste des numéros de téléphone d'urgence est remise aux transporteurs, aux directions d'école ainsi qu'aux membres du conseil d'administration et au personnel du CTSO.